



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue à huis-clos le **lundi 1^{er} février 2021** à 17h00 par visioconférence.

Sont présents : MM André Chouinard, maire – par visioconférence
Jean-Marc Michaud, conseiller 2 – par visioconférence
Sébastien Santerre, conseiller 4 – par visioconférence
Daniel Caron, conseiller 6 – par visioconférence

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, et Nadia Sheink, directrice générale adjointe, sont aussi présents par visioconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17h00 par le maire.

RÉSOLUTION N° 2021-02-014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-016

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que les comptes totalisant 183 298,39 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 002-2021 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle. Le rapport 2020 est déposé séance tenante par le directeur général. Il peut être consulté sur place durant les heures d'ouverture du bureau municipal ou en tout temps sur le site internet de la municipalité.

BILAN 2019 DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour 2019.

RÉSOLUTION N° 2021-02-017

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la baisse notable des transactions au comptoir et des demandes en personne qui sont traitées par le bureau municipal;

CONSIDÉRANT la nouvelle réalité du travail administratif avec le télétravail, l'utilisation du paiement en ligne et des outils de communication (courriel, internet);

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite ajuster l'organisation du travail à cette nouvelle réalité;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que les heures d'ouverture au public du bureau municipal soient modifiées telles que suit à compter du 1^{er} mars 2021:

- Lundi : fermé au public
- Mardi : ouvert de 9:00 à 12:00 et de 13:00 à 16:00
- Mercredi : ouvert de 9:00 à 12:00 et de 13:00 à 16:00
- Jeudi : ouvert de 9:00 à 12:00 et de 13 :00 à 16 :00
- Vendredi : fermé au public

Le personnel de bureau sera toutefois disponible par téléphone et par courriel pour traiter toutes demandes les lundis et vendredis et pourra recevoir, sur rendez-vous, les demandeurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-018

COMITÉ DE SÉLECTION

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de former un comité de sélection pour le recrutement des postes de directeur-adjoint et technicien en administration. Les membres seront :

- André Chouinard
- Nadia Sheink
- Daniel Caron
- Sébastien Santerre

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-019

OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION

CONSIDÉRANT la charge de travail causée par le départ du directeur général en date du 5 février 2021;

CONSIDÉRANT le recrutement en cours de deux postes;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien directeur général est disposé à faciliter la transition avec la nouvelle équipe de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le début d'année est une période très chargée avec l'envoi des comptes de taxes, l'émission des relevés d'emploi, la fermeture de l'exercice financier et la vérification comptable;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de retenir les services professionnels de l'ancien directeur général pour une période de 1 à 2 mois à raison d'environ 5 heures par semaine, selon les besoins de la directrice générale, au taux horaire de 50,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-020

APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET NOMINATION DU MAIRE COMME SIGNATAIRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que le conseil approuve le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Nadia Sheink, et nomme André Chouinard, maire, comme signataire du contrat au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2021-02-021

APPROBATION DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LE CISSSBSL

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que le conseil approuve l'entente de services avec le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-St-Laurent pour l'utilisation du centre de secours aux sinistrés municipal de Squatec comme lieu de refuge en cas d'évacuation et désigne le directeur général, Michel Barrière, comme signataire de l'entente. Le taux horaire pour l'utilisation du centre est de 15,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-022

ACHATS D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que le conseil autorise l'achat des équipements suivants pour le service incendie :

- 2 APRIA 400-0135 U 8 790 \$ (avant taxes)
- Bouteilles (4) 5 400 \$ (avant taxes)
- Bunker environ 2 000 \$ (avant taxes)

Les fonds proviennent du budget d'immobilisation 2021 (10 000 \$) et du budget d'équipements du service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2021-02-023

TRAVAUX D'ENTRETIEN AU CAMPING MUNICIPAL

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que le conseil autorise les travaux d'entretien aux chalets 1 à 6 du camping municipal :

- Peinture des plafonds
- Remplacement des planchers (2 chalets)
- Remplacement des portes accordéons (6 chalets)

Les travaux seront exécutés par les employés municipaux et un budget de 9 000 \$ a été prévu au programme triennal d'immobilisation pour 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2021-02-024

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter la proposition de *Les Aménagements Lamontagne* de Rimouski pour l'approvisionnement et l'épandage d'environ 37 500 litres d'abat-poussière – chlorure de calcium liquide 35 %. Le prix proposé au litre est de 0.345 \$ pour un total d'environ 13 000 \$ avant taxes. L'épandage sera limité aux rangs les plus éloignés du village, soient les rangs 1 et 2 et Saint-Antoine.

Les crédits proviennent du budget d'opération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2021-02-025

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CALCIUM ABAT-POUSSIÈRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter la proposition de *Sel Warwick* pour l'achat de 20 poches de 1 000 kilos de calcium. Le prix proposé est de 570 \$ la poche pour un total de 11 400 \$ avant taxes. La Municipalité procédera à l'épandage avec ses équipements pour les rangs et chemins non-couverts par *Les Aménagements Lamontagne*.

Les crédits proviennent du budget d'opération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-026

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES CONSEILS EN INGÉNIERIE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'octroyer un contrat de 5 000 \$ (plus taxes) à *Stantec* pour une banque d'heures-conseil afin d'accompagner la municipalité dans ses travaux d'ingénierie pour l'exercice 2021, notamment pour le suivi des dossiers de réfection du regard d'accès aux bassins aérés et de raccordement projeté du camping municipal au réseau d'égout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-027

ADOPTION DU TABLEAU DE BORD – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – PROTECTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec ont pris connaissance du rapport annuel 2019 en sécurité incendie appelé Tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata.

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Michel-du-Squatec soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-028

DEMANDE AU MTQ POUR UNE ZONE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec est soucieux d'assurer la sécurité des enfants qui doivent emprunter la rue Saint-Joseph pour aller à l'école Vallée-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Joseph est utilisée par de nombreux camions lourdement chargés et que la limite actuelle de 50 km n'est pas toujours respectée;

CONSIDÉRANT les demandes répétées des citoyens de Squatec pour limiter la vitesse à proximité de l'école Vallée-des-Lacs;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Marc Michaud, et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec de mettre en place une zone scolaire de 30 km/heure devant l'école Vallée-des-Lacs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-02-029

APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des forêts et des parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé ;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale ;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTL);

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Sébastien Santerre et résolu unanimement des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général et secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison des mesures sanitaires, le procès-verbal et l'enregistrement vidéo de la réunion seront rendus disponibles dès le 2 février 2021 sur le site Web de la municipalité. Les citoyens peuvent adresser leurs questions par écrit au bureau municipal ou par courriel à la direction générale :

michel.barriere@squatec.qc.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 18 h 30.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier